

## La « Plateforme de Destruction Environnementale » de Plouray

### LE DOSSIER G D E—PLOURAY

Quand on est concerné par quelque chose on aime bien être informé. De préférence à l'avance. L'information sur le projet d'un gigantesque centre de... eh... oui, quoi au fait ? a jusque-là été tardive et trop pauvre.

Il est heureusement possible de faire le boulot de ceux qui sont censés le faire pour nous ; voici nos conclusions jusque-là. Nous avons fait en sorte que les informations soient aussi correctes que possible, dans le peu de temps qui nous était donné ; excusez-nous s'il y a des erreurs.

#### **Qu'est-ce qu'il y aura sur le site ?**

À la mairie de Plouray, lundi 5 mai nous avons eu la confirmation qu'il va y avoir une installation de broyage de VHU (Véhicules Hors d'Usage). Cela semble logique, car c'est jusque-là la spécialité de GDE. Le maire ayant auparavant été informé par GDE, nous pouvons tirer la conclusion que cette information provient de bien de chez eux.

Ensuite, le jeudi 8 mai dans Ouest France, on apprend que GDE a présenté un projet de tri et stockage de déchets industriels banals. Un habitant de Plouray cherchant des informations le samedi 10 mai obtient comme réponse qu'il y aura « *un stockage ultime de carcasses de voitures, carcasses "dépolluées" et broyées dans l'usine GDE de Montoir-de-Bretagne.* » À la fin de l'article de ce journal on peut lire : « *... la société qui n'a pas encore fait d'étude de faisabilité.* »

On obtient alors la forte impression d'avoir à faire à une société qui est tout d'abord incompétente – puisqu'acheter 165 hectares au double prix sans savoir si le projet est faisable, présenterait quand-même un énorme risque financier.

En plus il y a - s'ils disent la vérité - déjà eu plusieurs changements de la nature du projet alors que l'achat du terrain est encore en cours : qu'est-ce que cela peut nous réserver comme « surprises » quand l'achat sera conclu ? Peut-être un jour décideront-ils que le stockage de matériaux radioactifs est « faisable » ? Avec les activités des DCN de Brest et de Lorient, la base de l'île Longue et les déchets issus du démantèlement de l'ancienne centrale de Brennilis, il y en aurait facilement pour plusieurs centaines de tonnes par an. Ce serait bien pratique de pouvoir stocker tout ça à proximité, n'est-ce pas ?

#### **La responsabilité des élus ?**

Toujours dans l'article de Ouest France : « *Ce n'est pas un dossier communal. C'est un pré-projet à l'heure présente. On l'examinera quand il sera ficelé* », confirme Michel Morvant, (...)

C'est tout à fait vrai, le dossier n'est pas que communal. Une fois ficelé, ce sera un dossier de Plouray et toutes les communes environnantes : Langonnet, Glomel, Priziac, Saint-Tugdual, Ploërdut et Mellionec.

N'oublions pas non plus toutes les communes bordant les égouts du futur centre d'enfouissement, l'Ellé et la Laïta : Plouray, Langonnet, Priziac, Le Faouët, Lanvénegen, Meslan, Querrien, Locunolé, Guilligomarc'h, Arzano, Tréméven, Rédené, Quimperlé, Clohars-Carnoët et Guidel.

Finalement il y aura toutes les autres communes du Centre Ouest Bretagne qui seront sous la fumée dioxinique d'éventuels incendies accidentels ; dans ce cas il faut envisager un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Est-ce qu'en matière de dossiers communaux il ne devrait pas y avoir un certain degré de prévoyance de la part des élus ? Une capacité de prévoir que les pré-projets peuvent devenir des projets, avec des conséquences pour les gens qui les ont élus ? Et, dans ce cas-ci, des conséquences pour beaucoup de gens qui ne les ont même pas élus. Quelles

seront alors les responsabilités des élus une fois que les gens seront touchés par les effets nocifs (une fois que GDE aura décidé quoi mettre).

En plus, dire que ce soit un pré-projet est bien curieux ; le titre de l'article parle bien d'un projet.

## **LES NUISANCES**

Ouest France : (...) « *Michel Morvant, entendant déjà les voix de quelques opposants. Ces derniers évoquent « les nuisances d'une cinquantaine de camions » (...)*

On verra bientôt combien le mot « quelques » veut dire.

Les estimations sur le trafic semblent très optimistes ; en partant de centres d'enfouissement de taille similaire au projet pré-projeté à Plouray on peut « espérer » jusqu'à une bonne centaine de camions par jour.

Ne mentionner que quelques camions est d'ailleurs quelque peu simpliste : il ne faut pas oublier bruits, odeurs, incendies, explosions, etc.

## **LE SITE ET SON LEUCOGRANIT TARDIF**

Quand vous avez le temps, visitez ce site magnifique, qui est un des plus beaux sites de la commune.

Michel Morvant : « *un site vallonné au sol très graniteux avec de la pierre de Rostrenen très dure et du leucogranit tardif.* »

Sur Google, le seul endroit où l'on retrouve le terme « leucogranit tardif » est dans le même article de Ouest France. Ça doit être une pierre extrêmement rare... à protéger peut-être.

Ce serait intéressant de savoir pourquoi justement ce site-là a été choisi. Sûrement pas à cause de son granit, leucotardif ou pas ; les paroles du maire laisseraient croire que ça ne vaille pas grand-chose. C'est plus intéressant de voir ce qui se trouve au-dessus du granit, et dont on voudrait peut-être détourner l'attention. Il y a justement une couche d'argile, plutôt rare dans le reste de la commune, qui permettrait d'y installer des centres d'enfouissement de toutes les catégories, y compris des déchets dangereux, même radioactifs.

Problème : le site est en effet très vallonné et il y aura très vite des effluents sur le sol difficilement perméable. Le ruisseau de Stanven traverse le terrain, avec plusieurs affluents, et rejoint l'Ellé à Rosterc'h.

## **ET LA SBAFER DANS TOUT ÇA ?**

Un jeune agriculteur a voulu acheter les terrains ; ensuite GDE a offert le double. Le directeur du SBAFER de Vannes, concerné, cite « une vieille loi » qui donnerait priorité à l'industrie dans ce cas-ci. Nous n'avons pas encore trouvé quelle loi cela pourrait bien être.

Mardi 13 mai nous avons appris que la SBAFER ne serait pas d'accord avec le projet de GDE sur le terrain ? Encore des incertitudes...

Le département du Morbihan vient d'ailleurs d'adopter (24 janvier 2008) une "charte de l'urbanisme et de l'agriculture" qui donne priorité à l'agriculture. « *L'activité agricole doit par exemple être réaffirmée comme activité pleine et entière.* » (...) « *Cette charte cherche à concilier, à long terme, l'attractivité démographique de notre territoire et à préserver une activité agricole professionnelle.* »

Au moins 165 hectares de très bonnes terres agricoles, détruits à jamais.

## INFORMATIONS SUR G D E

### La firme G D E

G D E (« Guy Dauphin Environnement »), siège à Rocquancourt (14).

« Batteries, carcasses de véhicules ou d'électroménager, chutes de productions métalliques industrielles, plastiques ou papier, le groupe Guy Dauphin Environnement (GDE) est devenu le 2e opérateur de recyclage en France. »

<http://www.gderecyclage.com/>

Remarquez que le site est très « vert »...

### La groupe dont fait partie G D E

GDE fait partie de ECORE, qui à son tour fait partie de TRAFIGURA. Un autre membre du groupe ECORE est MALCO, spécialisé dans le négoce des métaux non-ferreux (cuivre et autres) avec l'Europe de l'Est (Hongrie, Roumanie), la Turquie et la Chine.

### La direction de G D E

Monsieur Claude Dauphin (de la famille « D » de GDE) a été impliqué dans l'affaire du *Probo-Koala* (août 2006). Ce bateau, propriété de la firme Trafigura, dont GDE est une filiale et dont M. Dauphin est l'un des dirigeants, était plein de déchets très toxiques. Ces déchets, tellement toxiques que la firme spécialisée APS d'Amsterdam n'était pas capable de les traiter toute seule et pour lesquelles elle demandait 1000 euros par m<sup>3</sup>, ont été ensuite vidés à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour 35 euros par m<sup>3</sup> : 580 tonnes de déchets très toxiques sur des décharges ouvertes.

Résultat jusque-là : 16 personnes mortes empoisonnées, des dizaines d'hospitalisations, des dizaines de milliers de gens avec des symptômes différents.

Monsieur Dauphin, ayant été arrêté en Côte d'Ivoire a racheté sa liberté en payant 152 millions d'euros pour l'abandon des poursuites.

<http://www.mwinda.org/article/trafigura2.pdf> :

« La catastrophe du *Probo-Koala* a généré pas moins de cinq commissions d'enquête – deux en Côte d'Ivoire, deux aux Pays-Bas et une en Estonie – et quatre actions judiciaires. »

« En France, un procès a été lancé par des victimes ivoiriennes pour « *homicide et blessures involontaires* » et « *corruption d'agent public étranger* »

Il s'agirait de « *l'existence d'un réseau de corruption ayant permis le déchargement des déchets toxiques* ».

Claude Dauphin et Éric de Turckheim ont auparavant travaillé pour la « maison marchande » de Marc Rich (Reich), grand trafiquant, entre autres avec l'Iran, et grand évaseur d'impôts (condamné à vie aux États Unis pour tout ça). Aussi ami de Bill Clinton, qui lui a « miraculeusement » pardonné quelques heures avant la fin de son mandat (après des dons de la femme de Rich). Rich aurait livré du pétrole à l'Afrique du Sud pendant les sanctions anti-apartheid, et il y a un chapitre sur lui dans le rapport Volcker concernant la fraude du programme nourriture-pour-pétrole. La firme Trafigura (Pays Bas – propriétaire du Probo Koala - érigée par Dauphin et Turckheim avec des fonds de Rich) appartiendrait toujours à Rich ; cela est nié par la firme d'Amstelveen.

Claude Dauphin et Eric de Turckheim ont, par leur firme Trafigura, été impliqués dans du trafic de pétrole pendant les sanctions contre l'Irak.

<http://www.cawa.fr/dechets-toxiques-en-cote-d-ivoire-et-incendies-a-repetition-en-france-article00504.html> :

« Note d'information n°4

19 septembre 2006 10 h 10

**Déchets Toxiques en Côte d'Ivoire et incendies à répétition en France**

Monsieur Claude Dauphin, détenu en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'enquête sur les déversements toxiques du *Probo Koala*, est un dirigeant de Trafigura ([cf précédente note d'information](#)). Il est présenté comme un disciple de Marc Rich (voir [l'article « The Rich Boys » dans le BusinessWeek du 18 juillet 2005](#) et [le communiqué de Robin des Bois « My pollueur is Rich » du 29 janvier 2003](#)). Il a commencé sa carrière internationale à Londres en tant que courtier en produits pétroliers. Il a développé sous le nom de GDE - Guy Dauphin Environnement - une société familiale de récupération de métaux et de batteries dont le site historique est implanté à côté de Caen et dont la maison-mère est le groupe Ecore.

(...)

Les sites de GDE prolifèrent sur le territoire national. Ils sont pour l'instant spécialisés dans le broyage des VHU [Véhicules Hors d'Usage], de ferrailles et de certains déchets d'équipements et électroniques en fin de vie.

**De nombreux sites de GDE sont victimes d'incendies** -Rocquancourt (14), Limay (78), Cesson-Sevigné (35) et Damigny (61) cet été- **et d'explosions chroniques libérant des fumées et des panaches toxiques** (...). »

Par exemple : à Rocquancourt, le 17 juillet 2006 : 500 tonnes brûlées, le 12 mars 2007 : 700 tonnes brûlées. Causes : mystère.

En juin 2007 il est apparu que début 2007 Trafigura a de nouveau essayé de se débarrasser d'un chargement de déchets fortement pollués comme si c'était des 'restants d'huile'. Le 10 mars le cargo Torm Thyra, chartérisé par Trafigura, arrivait dans le port d'Amsterdam pour vider des restants d'huile chez APS (Amsterdam Port Services). À cause de la puanteur extrême, APS a averti l'Inspection des Voies et des Eaux, qui après deux jours a constaté que le chargement était extrêmement pollué. Aux frais de Trafigura, les déchets étaient alors déchargés chez

Afvalstoffen Terminal Moerdijk (firme spécialisée).<http://www.parool.nl/nieuws/2007/JUN/22/ams1.html>

Différents articles intéressants peuvent être trouvés sur le site suivant:

<http://oreeat.viabloga.com/actualites.shtml>

Dans l'article « Contamination du Rhône aux PCBs » :

« Ainsi, à Salaise-sur-Sanne au sud de Lyon, GDE (Guy Dauphin Environnement) dispose d'un broyeur pour traiter ses VHU (Véhicules Hors d'Usage).

**Sur ce type de broyeur, faute de pratiques rigoureuses, les combustions spontanées sont fréquentes et s'apparentent à une incinération sauvage. Comme il n'y a aucun système de traitement des fumées et des gaz toxiques, ils se dispersent dans l'air et migrent dans l'eau.** »

À Sablons : « - La demande de création d'une commission de surveillance de **GDE (broyeur fort polluant et peu contrôlé)**. »

<http://vienne-en-lutte.over-blog.com/article-13701710.html>

<http://oreeat.viabloga.com/news/etranges-fumees-au-centre-de-rba-refus-de-broyages-automobile-de-salaise>

## Étranges fumées au centre de RBA (Refus de Broyages Automobile) de Salaise

### **Demande de création d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) pour GDE**

Malgré les dénégations du Groupe GDE faites sur le site Oreeat, les incendies et incidents sont bien à mettre sur le compte des pratiques de GDE Salaise et non comme ils l'affirment, venant du terrain d'exercice des sapeurs pompiers. Prochainement en ligne, un dossier complet sur les incidents et accidents concernant la « vitrine » du Siège de GDE à Rocquancourt (Calvados) va conforter nos évaluations sur les pratiques de GDE.

Ci-dessous, un extrait de la lettre de l'association VIVRE envoyée aux maires des communes avoisinantes, après une visite du centre de broyage GDE de Salaise.

« (...) La Société GDE à Salaise ne respecte pas la réglementation et/ou considère celle-ci comme pas assez contraignante.

En effet, alors que l'enquête publique ne prévoyait que des émissions de poussières, comment comprendre qu'il y ait de fréquents départs d'incendies, des dégagements de fumées de différentes couleurs, malodorantes et sans doute toxiques, envahissant parfois la route départementale (photographies 1, 2 et 3).





**Photographies 1, 2 et 3** : fumées se dégageant du centre de broyage GDE de Salaise

D'abord, pourquoi des fumées se dégagent-elles d'une cheminée alors qu'il s'agit d'un broyeur? Qu'y a-t-il dans ces fumées? Pourquoi des odeurs d'acides, d'huiles et de plastiques en combustion?

*Il semble bien que cela prouve que les carcasses de véhicules ne sont pas dépolluées avant broyage (il suffit d'ailleurs d'observer la façon de travailler pour le vérifier : photographie 4).*



**Photographie 4** : centre GDE de Salaise

Pourquoi y retrouve-t-on des pneus, alors que ceux-ci doivent être collectés par les fabricants (photographie 5)?





**Photographie 5** : pneus en attente de broyage, centre GDE de Salaise

Pourquoi des pneus venus d'ailleurs, par camions entiers, sont-ils déchargés sur le site (photographies 6 et 7) ?



**Photographies 6 et 7** : arrivée puis déchargement de pneus par camions au centre de broyage GDE de Salaise

Pourquoi l'industriel ne révèle-t-il pas l'endroit où il dépose ou enfouit ses résidus de broyages automobiles, puisque même la DRIRE semble l'ignorer ?

Personne n'est dupe : Le broyeur fait monter la température et il s'agit d'une incinération déguisée, subie sans traitement des fumées. *Or il est interdit de brûler des pneus et du plastique à l'air libre!*

Nous avons noté aussi que certains personnels de l'entreprise travaillaient dans des conditions anormales.

**Il est temps que ce problème soit appréhendé avec toute la vigueur nécessaire. »**

Voici le lien qui permet d'accéder à la réglementation avec tous les textes concernés :

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/1316.php4>

(en colonne de droite tous les textes, arrêtés et décrets de 2002 à 2007)

Le premier adjoint du maire de Plouray, Désiré Le Stang, a déclaré : « **Je vous assure qu'à Nonant-le-Pin il n'y a aucun problème, les habitants et les communes limitrophes ont donné leur accord et sont favorables au projet.** »

Cela lui a sûrement été raconté par monsieur Krajka, l'interlocuteur de GDE pour le projet actuel. L'article suivant donne une image complètement différente :

<http://oreeat.viabloga.com/news/nonant-le-pin-projet-gde-du-plessis-namsheim-projet-gde>

## **Nonant-le-Pin projet GDE du Plessis - Namsheim projet GDE**

### **Le déni démocratique**

Le même opérateur, Guy Dauphin Environnement, utilise partout les mêmes pratiques. Le groupe **GDE-ECORE-TRAFIGURA**, traite les citoyens avec le même mépris.

À Nonant-le-Pin, durant l'enquête publique sur le projet de Centre d'enfouissement des Refus de Broyages Automobile (**RBA**), GDE-ECORE organise des réunions avec les élus nonantais où il réfute toute filiation avec le trop célèbre TRAFIGURA. Il présente son projet, sans que les citoyens puissent participer aux débats.

À Namsheim toujours pendant l'enquête publique, GDE-ECORE nie encore toute filiation avec le sulfureux TRAFIGURA. Le pétitionnaire organise là aussi une réunion avec les élus des communes concernées par la zone de publicité à l'Enquête Publique, sans que les citoyens puissent participer aux débats. Le Commissaire Enquêteur s'était engagé publiquement (1) à organiser une réunion-débat le 24 mars. Il y a renoncé : sous l'aimable pression de GDE-ECORE ?...

En guise de débat public, avant ces réunions, les maires des deux communes d'implantation font l'apologie du dossier et de GDE, reprenant les arguments du pétitionnaire.

### **Cette façon de procéder viole la Convention d'Aarhus, ratifiée par la France.**

Il faudra apprécier à l'aune des lois encadrant les enquêtes publiques, le comportement de GDE-ECORE qui fait du lobbying pour imposer à des élus désinformés des projets qui engagent l'avenir de ces communes d'implantation. La simple évocation par le pétitionnaire de la manne financière dédiée au projet est-il un argument déontologiquement supportable ?

Dans le dossier Namsheim, pour tromper les élus, GDE-ECORE omet de faire figurer le Kbis de la société GDE, afin de masquer la présence, au sein du Conseil d'Administration, des deux administrateurs Claude DAUPHIN et Eric de TURCKHEIM, ceux-là mêmes qui sont dirigeants et actionnaires du groupe TRAFIGURA. **Pour éviter toute contestation, le maire de Namsheim interdit l'entrée de la salle aux citoyens et fait appel à la gendarmerie...**

Nous rappelons, s'il est besoin, que TRAFIGURA est mis en cause dans de nombreuses affaires ténébreuses, la dernière étant l'« empoisonnement » de quinze personnes à Abidjan en 2006.

Toujours au dossier Namsheim, il est écrit que les RBA, 64.000 tonnes résiduelles, seront transportés en Normandie pour y subir « **un traitement complémentaire** ».

Cette opération dont on saisit mal la pertinence a pour but de dissimuler en fait une exportation de déchets, contrevenant ainsi aux Plans Départementaux.

En effet, réglementairement, ces déchets « requalifiés locaux » puisque provenant d'une



installation classée exploitée dans le Calvados, seraient considérés comme déchets locaux et pourraient donc être admis à Nonant-le-Pin au titre de la loi encadrant les plans départementaux (déchets provenant de départements limitrophes). De plus, ces déchets produits par GDE et traités par le même GDE s'exonèreront donc de la dotation de 3 €/T (loi de finances) puisque étant considérés comme des déchets produits par d'entreprise traitante, au détriment de la commune de Nonant-le-Pin, lieu du traitement futur, ou de Cauvicourt, commune où sont actuellement traités les RBA de GDE.

Faute de capacités d'enfouissement locales ou régionales, les déchets (RBA) de Nambenheim dont certains seront issus de collectes de VHU allemands (les autres provenant d'une zone de 200kms autour du projet), feront donc **plus de 800 Kms** par la route, pour être enfouis dans une installation GDE-ECORE de Normandie. De plus, à Nambenheim, GDE collectera aussi des DIB (déchets industriels banals) et des déchets ménagers pour lesquels il aura des problèmes d'exutoires locaux.

Au dossier, figure une attestation d'un PDG d'une société nationale de traitement de déchets qui déclare « **avoir les capacités suffisantes pour prendre en charge 50.000 tonnes pendant 5 ans** ».

Sa filiale régionale modère cette affirmation : « **je vous fais part de mon inquiétude vis-à-vis de ce dossier... qui pourrait compromettre les équilibres sensibles environnementaux ou économiques de gestion des déchets ultimes à l'échelle du département du Haut Rhin** ».

La société GDE-ECORE devra obligatoirement s'équiper localement d'un système de traitement de ses RBA par flottation, les stocker régionalement afin de s'inscrire dans l'esprit de la loi déchets : « **traiter au plus près de la zone de production de ces déchets** ».

Prétexter d'un traitement aléatoire en Normandie n'est pas recevable. Est-il besoin de rappeler que l'arrêté d'autorisation de l'incinérateur de Lunel Vieil a été annulé sur le fait d'exporter des déchets ?

### **Où sont les résolutions affichées de réductions des gaz à effet de serre (GES) ?**

Le mode opératoire est conforme aux pratiques habituelles du groupe GDE-TRAFIGURA :

**Exporter ses déchets, pour les traiter loin des regards critiques, aux moindres frais.**

<http://www.useweb.net/ville-cesson-sevigne.fr/cim-oct-2-2006.pdf>

### **GDE va mettre fin à son activité bruyante de concassage, courant janvier, après concertation avec la Ville**

Une réunion a eu lieu récemment en mairie avec les dirigeants de la Sté GDE (Guy Dauphin Environnement), dont son Directeur général délégué et le directeur du centre de production de Cesson 21, rue de Bray. Après un historique du développement de la Sté dont le siège est à Caen et qui possède 70 sites en Europe, et après avoir précisé que GDE est à Cesson depuis 1994, les dirigeants ont d'emblée annoncé que l'activité de concassage des véhicules hors d'usage sur le site de Cesson sera bien transférée sur le site de production de 17 hectares que possède également le groupe dans la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne en Loire Atlantique. Ce transfert sur le site de Montoir-de-Bretagne représenterait pour GDE un coût d'investissement de 23 M €.

**Les 2 grosses machines (broyeur et cisaille) qui occasionnaient plus spécialement les nuisances de bruit et les explosions seront arrêtées définitivement courant janvier 2007.**

GDE a fait un effort particulier pour activer cet arrêt face aux pressions municipales et à celles des riverains (habitants et entreprises) mécontents. On rappelle qu'une pétition "***Il faut que cela cesse !!!***" avait recueilli, en l'espace de 2 semaines, en juillet dernier après un incendie dans l'entreprise, 215 signatures de foyers et d'entreprises riveraines du site. L'arrêt de cette activité de concassage sur le site cessonais aura également comme conséquence de **réduire de près du double l'intensité des rotations des poids lourds qui alimentent les machines depuis toute la Bretagne. Ce flux est actuellement de l'ordre de 500 camions par mois.**

Mais l'arrêt de l'activité de concassage concerne directement 10 salariés. Pour maintenir leurs emplois sur place et la pérennité des autres activités sur le site cessonais (au total 40 salariés) la Sté GDE doit trouver une diversification d'exploitation. Les dirigeants ont annoncé à la Ville qu'ils vont déposer en Préfecture un dossier de demande d'autorisation pour l'exercice complémentaire sur le site d'un centre de transit multi-produits (papiers, cartons, gravats, bois,... ).

Ce centre de transit n'accueillera ni déchets spéciaux ni déchets toxiques ni déchets hospitaliers. Le dossier qui sera déposé en Préfecture courant novembre sera présenté à la Ville au préalable. Par ailleurs il a été entendu entre la Mairie et GDE que la plage horaire d'exploitation en continu autorisée de 7h à 20h sera ramenée de 8h à 18h et que les activités bruyantes, jusqu'à l'arrêt des machines, seront stoppées le samedi matin. Dans cet esprit de concertation entre GDE et la Ville de Cesson, il a été convenu, qu'un point sera fait à nouveau fin janvier après l'arrêt des machines.



Un important incendie s'est déclaré mercredi 19 Juillet 2006 chez GDE sur la commune de Limay (78). Il s'agissait d'un feu de véhicules dans un stockage d'environ 5000 mètres cubes.

Arrivés sur place, les sapeurs-pompiers des Yvelines ont été confrontés à des explosions sur de nombreuses carcasses. Quatre canons à eau ainsi que plusieurs lances ont dû être utilisés afin de combattre le sinistre.

Les soldats du feu ont lutté toute la nuit pour venir à bout de cet incendie qui était sous contrôle en début de soirée.

Plus de 130 sapeurs-pompiers ont été mobilisés sur cette opération de grande envergure. La Directrice de cabinet du préfet des Yvelines ainsi que le Maire adjoint de la commune se sont rendus sur place.



**Incendie Juillet 2006 GDE Rocquancourt (14)**

par Anonyme, le mardi 13 février 2007, 17h17.

-----